



EFS | Centre
Pays de Loire
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SOMMAIRE

Edito

Dernières infos

Droit de grève et assignation

NOUVEAU SITE INTERNET CFDT EFS

Plus moderne, plus
pratique et surtout
totaleme nt dédié EFS

Scannez-moi ou taper
« cfdt+efs » dans votre
moteur de recherche



Par exemple, vous pouvez aller
dans boîte à outils / nos sites
favoris et y trouver Concur, Epsor,
outlook, votre compte formation...

SECTION SYNDICALE CFDT | EFS-CPDL

INFORMATION REGIONALE CPDL

Septembre 2022

EDITO

Nous, élus **CFDT** au CSE CPDL, **prenons nos responsabilités** ! Les négociations étant au point mort, seule l'instauration d'un rapport de force peut faire avancer nos revendications !

Contrairement aux autres organisations syndicales représentatives au niveau national, les élus **CFDT CPDL** ont de nouveau **assumé leur rôle de défense des salariés en n'assistant pas aux réunions du CSE** d'août et de septembre 2022.

Les organisations syndicales qui restent autour de la table cautionnent par leur présence, l'absence d'enveloppe salariale et accompagnent la direction de l'EFS dans son dysfonctionnement.

Nous, élus **CFDT** au CSE CPDL **ne cautionnons pas ce semblant de dialogue social.**

Les propositions de la Direction sont très loin d'être suffisantes !

En parallèle, le SMIC a augmenté de l'équivalent de 20 points en seulement 1 an. Il a de nouveau été revalorisé de + 2% le 1er août.

Le point d'indice qui sert de base de calcul à la rémunération des fonctionnaires a été quant à lui, revalorisé de 3,5% le 1^{er} juillet.

Le préavis de grève doit permettre à la Direction de négocier ce qu'il faut pour sortir de la crise que vit l'EFS aujourd'hui.

La balle est dans le camp de la Direction pour stopper la GRÈVE

Dans une communication, la Direction s'insurgeait du préavis de grève **CFDT** puisque selon elle, un accord était « proche d'être trouvé ». Elle utilisait ce prétexte fallacieux, faute de proposition et de réponse des tutelles les deux dernières négociations ont été annulées !

Depuis, la seule réponse de la Direction a été d'allouer une **prime de 200€** (soit environ deux pleins d'essence !). **Prime qui sera fiscalement prise en compte, et qui viendra minorer notre intéressement 2022 versée en 2023 et également son abondement le cas échéant.**

Ce n'est pas ce que les salariés attendent !
Il faut un choc en matière de revalorisation !

La **CFDT** est l'organisation syndicale qui se bat pour que tous les salariés obtiennent une revalorisation salariale.

Dernières infos



La direction nationale a convoqué une réunion de négociation le 19 aout, en espérant pouvoir parler salaires, mais aucun cadrage des ministères n'avait été reçu, donc la négociation n'a pas eu lieu. L'EFS espérait un retour des tutelles permettant de négocier aux séances des 15 et 16 septembre 2022, en vain.

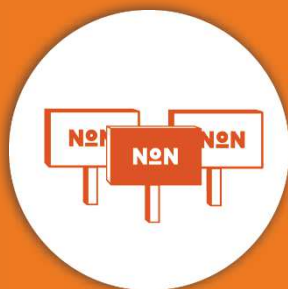
Les négociateurs sont de nouveau convoqués le 4 octobre !

La **CFDT** ne lâche rien et appelle de nouveau les personnels à se mettre **en grève à partir du 22 septembre et ce, jusqu'au 2 janvier 2023** si rien ne se passe. La pression doit être maintenue comme l'an dernier c'est tous ensemble qu'on obtiendra !!!!

La **CFDT** a rencontré plusieurs fois, dont la dernière fois le 23 septembre 2022, M. Braun, ministre de la santé, le 23 septembre, qui a bien conscience de la situation de l'EFS.

En pièce jointe vous trouverez le compte-rendu du rendez-vous de la **CFDT** avec Monsieur François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention du mois d'aout.

Droit de grève et assignation



Rappels concernant le droit de grève en général, et à l'EFS :

- ➔ Le droit de grève est un droit constitutionnel ! Il ne peut pas, d'aucune manière que ce soit, vous être reproché d'avoir fait valoir votre droit de grève !
- ➔ Les accords de l'EFS prévoient que l'encadrement d'un service peut demander au salarié s'il n'est 'pas' gréviste. Le but est d'éviter d'assigner les grévistes, afin de ne pas entraver le droit de grève et de manifester. Cependant, il n'est pas interdit de changer d'avis. Il ne peut donc pas vous être reproché de vous être déclaré gréviste après avoir reçu une assignation ! **Vous pouvez vous déclarer grévistes, même assignés, c'est même conseillé !**
- ➔ Le port de signe de grève quel qu'il soit (étiquettes, brassards etc..) ne peut pas être interdit, même porté par le personnel assigné gréviste
- ➔ Vous avez jusqu'au jour même inclus pour vous déclarer gréviste !
- ➔ Les assignations doivent être données en mains propres contre signature, ou envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception. **Les assignations envoyées par SMS, mail, téléphone, réseaux sociaux etc... n'ont aucune valeur !**
- ➔ Les retenues pour grève à l'EFS sont les suivantes
 - ➔ Jusqu'à 1 heure on retire **en paie** 1/160^{ème} de salaire
 - ➔ Jusqu'à une demi-journée contractuelle (3H30 pour un temps plein, 2H48 pour un 80%...), on retire **en paie** 1/50^{ème} de salaire
 - ➔ Au-delà de la demi-journée contractuelle on retire en **paie** 1/30^{ème} de salaire

La Cfdt, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents !

Vous souhaitez adhérer :



SCANNEZ- MOI !

Ou

<https://tinyurl.com/ms7ntkja>

Vos élus **CFDT** sont très attentifs au respect du droit des salariés. Aussi, si vous avez la moindre question concernant vos droits, n'hésitez pas à venir nous voir, ou à nous contacter.

Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
elodie.bernard44@orange.fr / 06 71 11 29 08

Nicolas Ferrus, délégué syndical régional **CFDT** EFS/CPDL
rp.n.ferrus@gmail.com / 06 03 12 22 10

Carole Foratier, déléguée syndicale centrale **CFDT** EFS
foratier.carole@gmail.com / 06 88 60 56 33

Novembre – Décembre 2022

Elections de VOS représentants !!!

**FRAPPEZ UN GRAND COUP...
VOTEZ CFDT !**



LE SAVIEZ-VOUS ?

La CFDT est la seule organisation syndicale française à disposer d'une "caisse de grève" pour ses adhérents. En cas de retenues de salaire pour fait de grève, elle les aide financièrement.

La cotisation syndicale pour tout adhérent CFDT est déductible à 66% des impôts.



**ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
CENTRE-PAYS-DE-LA-LOIRE**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ELECTIONS 2022

Comité Social et Economique EFS Centre Pays-de-la Loire

DECLARATION de candidature sur liste CFDT à l'élection du CSE
COLLEGE (Employé, Technicien, Cadre)

Site :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Adresse mel :

Emploi / position :

Je soussigné(e), déclare faire acte de candidature sur la liste présentée par la CFDT à l'élection du CSE.

Date :

Signature :

Document à retourner par navette à Elodie Bernard sur le site de Saint-Nazaire ou à Nicolas Ferrus site de Nantes ou par mel :

Elodie.bernard44@orange.fr

Rp.n.ferrus@gmail.com



BIENVENUE !



Rejoindre la Cfdt, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place pour devenir acteur de votre travail et de votre vie professionnelle.

Être adhérent à la Cfdt, pour vous, c'est la garantie d'être respecté, écouté, défendu. Toute la Cfdt s'engage à vos côtés, que ce soit sur votre lieu de travail ou par l'intermédiaire de nos services

aux adhérents. « Réponses à la carte », par exemple, vous offre un accompagnement téléphonique personnalisé sur l'ensemble du territoire.

Accueillir un nouvel adhérent, pour nous, c'est être en capacité de peser plus, car des adhérents plus nombreux font un syndicat plus fort et plus représentatif. Si la Cfdt a des ambitions pour tous, avec chacun d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser.

Chaque jour, la Cfdt agit pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux.

Bienvenue !

Laurent Berger
Secrétaire général de la Cfdt

Coordonnées de votre syndicat

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) M. Mme

Nom (usuel) _____ **Prénom** _____

Nom (naissance) _____ **adhère à la Cfdt**

Date de naissance _____

Coordonnées personnelles

N° et voie _____

Complément adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Portable personnel _____ Fixe _____

Mèl personnel _____ @ _____

Informations professionnelles

Nom de l'établissement ou de l'entreprise _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville (cedex) _____

Profession / Métier _____

Situation Salarié de droit privé Agent de droit public Demandeur d'emploi
 Retraité Indépendant Autre :

Salarié du privé Ouvrier Employé Technicien
 Cadre Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique État Territoriale Hospitalière
Catégorie A B C
Statut de l'agent Titulaire Contractuel

Corps/Cadre d'emploi _____

Temps de travail Complet Temps partiel : ... %

Effectif de l'entreprise Moins de 11 salariés

IDCC _____

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable _____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable, ou de 0,50 % pour les retraités (avant prélèvement de l'impôt à la source), même en cas de situation particulière (congé maladie, chômage, etc.). L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. Exemple : pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi : 12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois.)

La cotisation syndicale ouvre droit à un **crédit d'impôt de 66 %**.

Date _____

Signature de l'adhérent _____

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat <small>(à compléter par le syndicat)</small>	Type de paiement Récurrent
---	-----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER : CFDT	ICS : FR88ZZZ254894
-------------------------	----------------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à : Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN D'ADHÉSION

Rejoignez le 1^{er} syndicat de France !

[CFDT.FR](https://monespace.cfdt.fr)



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SECRETARIAT GENERAL

COMPTE RENDU

Paris, le 24 août 2022

Compte-rendu du rendez-vous avec Monsieur François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention

Le mardi 9 août 2022, la Fédération CFDT Santé-Sociaux a été reçue par le ministre de la Santé et de la Prévention. Elle était représentée par Ève Rescanières, secrétaire générale, Rozenn Guéguen, secrétaire nationale en charge de la QVCT et Loïc Le Noc, secrétaire national en charge des salaires et rémunérations.

La délégation a remis au ministre le document que vous trouverez en pièce jointe, ainsi que les productions fédérales faites à l'occasion du Ségur de la Santé sur la protection sociale, les rémunérations et la QVT (consultable sur l'Extranet fédéral).

L'échange a duré une heure trente environ autour des thèmes présents dans le document, et plus particulièrement ceux de la formation professionnelle, l'attractivité de la FPH et la QVT.

Le Ministre nous a assuré de sa volonté de travailler en collaboration avec la CFDT, et a semblé être intéressé par certaines de nos propositions.

La Fédération s'est engagée à fournir des productions complémentaires concernant le secteur privé (lucratif et associatif), **la situation de l'EFS** ainsi que sur la psychiatrie.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites de cet entretien dans une rentrée sociale qui risque d'être mouvementée.

Bonne fin d'été à vous toutes et tous.
Amitiés syndicales.

Ève RESCANIÈRES,
Secrétaire générale.

Cfdt:

Réponses à emporter

#RéponsesàEmporter

L'Adhésion découverte

2 mois pour faire connaissance

L'Adhésion découverte CFDT : c'est quoi ?

L'Adhésion découverte vous permet, du 27 septembre au 31 octobre 2022, de bénéficier pendant 2 mois des services et avantages des adhérents de la CFDT : votre première cotisation ne sera prélevée qu'en décembre. Pendant cette période vous serez accompagné par nos militants et aurez accès à tous nos services. Ce temps vous est offert pour découvrir notre organisation et faire connaissance.

L'Adhésion découverte CFDT : c'est pour qui ?

L'Adhésion découverte est ouverte à tous les travailleurs ou demandeurs d'emploi.

Votre travail évolue, votre entreprise transforme son activité ou son organisation: la CFDT peut vous accompagner et partager avec vous et vos collègues l'expérience de ses militants confrontés aux mêmes situations. Vous avez des questions et des inquiétudes, sur le plan professionnel ou dans votre vie privée? Vous ressentez le besoin d'être éclairé pour comprendre le contexte actuel? **Grâce à notre offre très large, nos réseaux locaux et professionnels, la CFDT a la capacité de vous répondre et de vous accompagner!**

Qui sommes-nous ?

La CFDT est un syndicat de travailleurs présent dans tous les secteurs professionnels, du privé ou du public. Nous sommes la première organisation syndicale de France, que ce soit en nombre d'adhérents ou en termes de résultats aux élections professionnelles. Notre objectif est de défendre et d'améliorer le quotidien de chacun au travail. C'est parfois avec des choses très simples que l'on peut faire bouger la situation, ensemble sur le lieu de travail.

Réponses à emporter

L'Adhésion découverte : les services

Réponses à la Carte: le service d'accueil téléphonique

Avec ce service, réservé aux adhérentes et adhérents, vous pourrez poser toutes vos questions liées au travail, à la vie professionnelle ou personnelle. Avec **Réponses à la Carte**, il y a toujours quelqu'un qui vous écoute, qui vous répond, qui vous oriente. Vous obtiendrez votre réponse immédiatement, ou serez orientés vers nos réseaux de militants de proximité qui pourront vous éclairer, ou vous accompagner dans vos démarches. Le service **Réponses à la Carte** est également accessible en ligne.

L'actualité professionnelle qui vous concerne directement dans votre boîte mail

Si vous l'acceptez, vous recevrez directement par mail l'actualité sociale, professionnelle et juridique pour ne louper aucune information qui vous concerne.

L'accès à nos espaces numériques

Notre site internet donne accès à de nombreuses informations sur tous les sujets du travail, sur vos droits, les dernières lois (pouvoir d'achat, réforme de l'assurance chômage, etc.) sous forme d'articles, vidéos ou documents. Il vous donne également accès à votre espace adhérent sur lequel vous trouverez toutes vos informations professionnelles, **l'ensemble de nos services** (Réponses à la carte, Job à la carte, MaFormation CFDT en 1 clic!, etc.) ainsi qu'à nos espaces d'échanges pour interagir en direct avec des militantes et militants CFDT.

Pour les salariés des très petites entreprises (moins de 11 salariés-TPE)

Vous aurez accès, depuis votre espace adhérent, aux services de notre partenaire UP: **une billetterie à prix réduits.**

Au bout de 2 mois : qu'est ce qui se passe ?

Vous souhaitez continuer à adhérer à la CFDT : vous n'avez rien à faire.

Bienvenue à la CFDT! Votre adhésion est officielle et à ce moment, vous pouvez bénéficier en plus d'un accompagnement juridique. Vous avez changé d'avis ? C'est très simple, vous n'avez aucune obligation, vous résiliez votre adhésion en ligne via le formulaire de contact de votre espace adhérent.

Pour améliorer votre quotidien, pour protéger vos droits: rejoignez-la CFDT!



+ d'informations sur le nouveau site CFDT :

www.CFDT-EFS.fr

